

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE151009014

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 juin 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE151009014, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE151009014

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 27 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 151009014. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 3 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE151009014 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux liés au présent dossier portent notamment sur :

- lot 5 - remplacement des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) de la rue Duke, incluant : le remplacement de l'égout combiné entre les rues Wellington et Saint-Jacques, le remplacement de la conduite d'aqueduc entre les rues Wellington et Saint-Paul, la construction d'une conduite d'aqueduc entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame, le remplacement de la conduite d'aqueduc entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques et la modification d'infrastructures de drainage existantes, des réseaux techniques urbains (RTU), de la chaussée, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques. Rappelons qu'une autorisation de lancer un appel d'offres pour ce lot de travaux a été obtenue en vertu de la résolution CE11 2050

- lot 22 - construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke. Ces travaux rendront notamment possible, dans le cadre du lot 5, l'élargissement requis de la rue Duke;
- lot 24 - parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie. Au terme du projet, l'entrée à l'autoroute Ville-Marie qui se trouve dans le secteur sera donc accessible uniquement à partir de la rue Duke;
- lot 25 - parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure. Au terme du projet, la sortie de l'autoroute Ville-Marie qui se trouve dans le secteur donnera donc accès uniquement à la rue de Nazareth;
- lot 30C - remplacement de l'aqueduc et de l'égout combiné depuis l'intersection des rues Duke et Notre-Dame sur environ 50 mètres vers l'est, construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke. Précisons que le lot 30C ne pourra être réalisé qu'une fois que l'autoroute Bonaventure aura été fermée de façon définitive dans le cadre du lot 24;
- lot 34A - implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est). La réalisation du lot 34A est nécessaire étant donné que les paralumes se trouvant actuellement dans l'entrée de l'autoroute Ville-Marie devront être enlevés dans le cadre du projet.

Le pourcentage moyen de contingences inscrit au bordereau de soumission est de l'ordre de 10 %. Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication et à la gestion des impacts sur la circulation, au marquage et à la signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés.

En raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

L'étape 1 ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, on poursuit les travaux de l'étape 2 avec le présent dossier qui correspond au remplacement de l'autoroute Bonaventure par un boulevard urbain.

L'appel d'offres s'est déroulé du 23 mars 2015 au 22 avril 2015. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 août 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Quatre addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Sur vingt-cinq preneurs du cahier des charges, cinq entreprises ont déposé une soumission. Parmi les non soumissionnaires, sept entreprises étaient des sous-traitants et une entreprise a jugé que la période des travaux ne lui convenait pas. Les douze autres preneurs du cahier des charges n'ont pas motivé leur désistement.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié la qualité de la présentation, notamment en ce qui a trait à l'avancement des travaux du projet Bonaventure, ainsi que les réponses données à leurs questions.

Ils ont invité le Service à préciser au sommaire décisionnel l'identité de l'estimateur externe.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE151009014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.